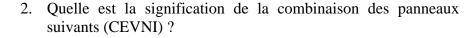


EXAMEN BREVET DE CONDUITE RESTREINT - 10 MARS 2007

Remarque:

La mention « <u>CEVNI</u> » a trait à la réglementation européenne et correspond avec le règlement général de police pour la navigation sur les eaux intérieures du Royaume. La mention « <u>SIGNI</u> » a trait aux prescriptions européennes en matière de signalisation sur les eaux intérieures

- Ce panneau signifie (CEVNI) ?
 A. Interdiction de créer des remous
 - B. Interdiction de virer
 - C. Interdiction de dépasser



- A. Emettez un son prolongé
- B. Obligation de s'arrêter devant le panneau
- C. Obligation d'émettre un signal sonore, par visibilité réduite
- 3. Quelle est la signification du panneau suivant (CEVNI) ?
 - A. Des restrictions sont imposées à la navigation
 - B. Interdiction de passer (signal général)
 - C. Obligation d'observer une vigilance particulière
- 4. Quelle est la signification du panneau suivant (CEVNI)?
 - A. Interdiction de naviguer à la même hauteur
 - B. Le courant est fort et il y a risque de vagues
 - C. Interdiction de créer des remous
- 5. Ce panneau signifie (CEVNI)?
 - A. Obligation de s'arrêter devant le panneau dans les conditions prévues au règlement
 - B. Passage autorisé
 - C. Interdiction de passer













jour (CEVNI):

Un ballon noir

Un cône noir avec la pointe vers le haut Un cône noir avec la pointe vers le bas

A.

В. С.

6. Ce bateau dont vous voyez les feux est (CEVNI) : Un remorqueur vu par tribord Un remorqueur vu par bâbord В. C. Un convoi poussé vu par tribord 7. Le bateau montrant les feux est (CEVNI): A. Un bac ne naviguant pas librement Un bateau en train de pêcher B. Un bateau à voiles **C**. 8. La nuit, vous apercevez le feu rouge suivant (vu latérale côté bâbord) (CEVNI). Il s'agit: D'une menue embarcation motorisée D'un grand navire B. C. D'une menue embarcation à voiles La nuit, vous voyez une embarcation montrant les feux suivants. Il s'agit d'une vue par l'avant (CEVNI) : D'un bâtiment motorisé A. В. D'un bâtiment à voiles C. D'un bâtiment remorqué 10 Deux bateaux motorisés dont une menue embarcation suivent des routes telles qu'ils vont se rencontrer dans un endroit où le chenal ne présente pas une largeur suffisante pour une telle rencontre. Il y a du courant. Quelle affirmation est correcte (CEVNI)? A. Le bateau avalant doit laisser le passage B. Le bateau montant doit laisser le passage C. La menue embarcation doit toujours laisser le passage au grand bateau 11. Lequel des bateaux ci-après doit être considéré comme une menue embarcation (CEVNI) ? Une barge de poussage de 15 m de long A. Un voilier de 15 m de long B. Un bateau à passagers de 15 m de long pouvant transporter plus de 12 passagers C.

www.mobilit.fgov.be

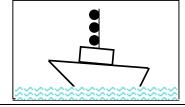
12. Un bateau à voiles qui utilise en même temps son moteur doit porter comme signalisation de

- 13. Une menue embarcation en stationnement doit montrer de nuit (CEVNI) :
 - A. Deux feux blancs visibles sur tout l'horizon
 - B. Un feu rouge à bâbord et un feu vert à tribord
 - C. Un feu blanc visible sur tout l'horizon
- 14. Un bateau est en stationnement (CEVNI):
 - A. Lorsqu'il ne fait pas usage de son moteur
 - B. Lorsqu'il ne fait pas route avec erre
 - C. Lorsqu'il est directement ou indirectement à l'ancre ou amarré à la rive
- 15. Un son prolongé a une durée d'environ (CEVNI) :
 - A. 2 secondes
 - B. 4 secondes
 - C. 6 secondes
- 16. Que signifie le signal phonique « deux sons prolongés suivis d'un son bref » (code CEVNI):
 - A. Je veux virer sur bâbord
 - B. Je veux dépasser à votre tribord
 - C. Je veux dépasser à votre bâbord
- 17. Il faut toujours éviter de passer dans l'angle mort d'une péniche rattrapante. Pour ce faire :
 - A. Vous émettez régulièrement des signaux
 - B. Vous continuez de naviguer au milieu de la voie navigable
 - C. Vous regardez régulièrement derrière vous et vous vous efforcez, autant que possible, de ne pas perdre de vue la timonerie de la péniche
- 18. Dans le balisage par marques cardinales du système SIGNI, une bouée lumineuse située au sud d'un point à marquer peut avoir les caractéristiques lumineuses :
 - A. Fl (2) 10s
 - B. Iso 8s
 - C. VQ(6) + L F l 10s
- 19. Le bâtiment motorisé en tête d'un convoi remorqué doit porter de jour (CEVNI) :
 - A. Un cylindre jaune bordé, en haut comme en bas, de deux bandes noires et blanches
 - B. Un pavillon de remorquage
 - C. Un cône noir

- 20. Un bateau à passagers, autorisé à transporter plus de 12 passagers et un bateau dont la capacité de manœuvre est restreinte suivent des routes directement opposées. Qui doit s'écarter (CEVNI)?
 - A. Le bateau à passagers
 - B. Le bateau à capacité de manœuvre restreinte
 - C. Chacun des bateaux doit venir sur tribord pour passer à bâbord de l'autre

REGLEMENT INTERNATIONAL POUR PREVENIR LES ABORDAGES EN MER

- 21. Deux navires à propulsion mécanique font des routes directement opposées de telle sorte qu'il existe un risque d'abordage. Que doivent-ils faire ?
 - A. Les deux navires doivent ralentir
 - B. Chacun d'eux doit venir sur tribord (pour passer à bâbord de l'autre)
 - C. Chacun d'eux doit venir sur bâbord (pour passer à tribord de l'autre)
- 22. Un bâtiment à propulsion mécanique faisant route doit, par visibilité réduite, faire entendre un signal sonore à des intervalles ne dépassant pas 2 minutes. Lequel ?
 - A. Un son bref
 - B. Un son prolongé
 - C. Deux sons prolongés
- 23. Le feu tricolore (feux de côté et feu de poupe réunis en un fanal combiné) placé au sommet ou à la partie supérieure du mât, peut être montré :
 - A. Uniquement par des navires à voiles de longueur inférieure à 12 mètres
 - B. Par des navires à voiles de longueur inférieure à 20 mètres
 - C. Par tous les navires à voiles
- 24. Par brouillard, vous entendez le signal sonore suivant : un son prolongé suivi de trois sons brefs. Il s'agit :
 - A. D'un navire remorqué
 - B. D'un navire à capacité de manœuvre restreinte
 - C. D'un navire à voiles
- 25. Un navire montre de jour, trois boules superposées. Il s'agit :
 - A. D'un navire à capacité de manœuvre réduite
 - B. D'un navire échoué
 - C. D'un navire handicapé par son tirant d'eau



- 26. Vous vous trouvez dans une zone de navigation très fréquentée, à proximité d'un port. Vous avez un mariphone à bord. Par conséquent,
 - A. Vous êtes obligé de rester à l'écoute en permanence
 - B. Il vous est recommandé de rester à l'écoute
 - C. Il vous est recommandé de rester à l'écoute mais vous êtes obligé de rester à l'écoute par visibilité réduite

REGLEMENT DE NAVIGATION DE L'ESCAUT MARITIME INFERIEUR

- 27. La prescription de se tenir, lorsque cela peut se faire, hors du chenal s'applique à :
 - A. Un bateau d'une longueur inférieure à 12 m
 - B. Un bateau d'une longueur inférieure à 20 m
 - C. Un bateau à voiles
- 28. Vous voulez quitter le chenal mais pour ce faire vous devez croiser la route d'un autre bateau faisant route en dehors du chenal et vous devez l'obliger à modifier son cap ou sa vitesse ; est-ce permis ?
 - A. Non
 - B. Oui
 - C. Oui, si votre bateau est plus grand que l'autre

REGLEMENT DE POLICE DE L'ESCAUT MARITIME INFERIEUR

- 29. Que signifie le signal monolettre L du Code International des Signaux (pavillon à damiers noirs et jaunes) :
 - A. Ordre de faire demi-tour
 - B. Ordre de quitter le chenal
 - C. Ordre de s'arrêter immédiatement
- 30. Les conduites flottantes susceptibles de gêner la navigation, doivent être marquées sur toute la longueur par :
 - A. Des feux blancs visibles de tous les côtés
 - B. Des feux jaunes visibles de tous les côtés
 - C. Des feux rouges visibles de tous les côtés

1	Α	В	С	11	Α	В	С	21	Α	В	С
2	A	В	С	12	Α	В	С	22	Α	В	С
3	A	В	С	13	Α	В	С	23	Α	В	С
4	Α	В	С	14	Α	В	С	24	Α	В	С
5	Α	В	С	15	Α	В	С	25	Α	В	С
6	Α	В	С	16	Α	В	С	26	Α	В	С
7	A	В	С	17	Α	В	С	27	Α	В	С
8	Α	В	С	18	Α	В	С	28	Α	В	С
9	A	В	С	19	Α	В	С	29	Α	В	C
10	A	В	С	20	Α	В	С	30	Α	В	С